

# **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION FRANCE LASER RC (AFLRC)**

*Version du 7 septembre 2019*

Le règlement intérieur vient compléter les statuts de l'association. Il précise comment sont élaborés les classements des coureurs.

## **1- Saison de navigation**

Afin d'être en phase avec le calendrier et le classement de la Fédération Française de Voile, la saison correspond à l'année civile (soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre inclus de l'année en cours).

Pour l'année 2020, celle-ci démarrera après le National 2019 et terminera le 31 décembre 2020.

## **2- Organisation du calendrier des régates**

Les régates de Laser RC sont organisées soit par les clubs de la Fédération Française de Voile (régates inscrites au calendrier fédéral), soit directement par des membres de l'association (régates non inscrites au calendrier fédéral de la FFVoile).

Les régates peuvent être ouvertes à tous les adhérents ou réservées exclusivement aux jeunes (moins de 18 ans).

Le calendrier des régates prises en compte par l'AFLRC pour l'élaboration des classements des coureurs de la saison est validé lors de l'assemblée générale. Des modifications et ajouts sont possibles tout au long de la saison, dans la mesure où cela peut permettre à un plus grand nombre de coureurs de participer.

Un National et un National Jeunes (moins de 18 ans) sont organisés chaque année.

En dehors du calendrier des régates comptant pour les classements des coureurs, chaque adhérent est libre d'organiser des régates pour faire la promotion de la classe.

## **3- Classements des coureurs**

Deux classements des coureurs cohabitent :

- Le classement national des coureurs
- Le classement national jeunes (ayant moins de 18 ans le 31 décembre de la saison de navigation)

Pour participer à une régates du calendrier de l'association et marquer des points au classement des coureurs, le skipper doit être à jour de sa cotisation annuelle.

Un skipper peut participer à toutes les régates de son choix sur le territoire national.

Une régates est validée à partir de 5 participants membres de l'AFLRC (y compris pour les régates réservées aux jeunes).

Les régates internationales ne comptent pas dans les classements des coureurs, même si l'AFLRC ne peut qu'inciter ses membres à y participer pour représenter l'association et le pays.

Un skipper étranger, non membre de l'association, peut participer aux régates françaises, en accord avec les mesures d'assurance demandées par l'organisation.

Le calcul du nombre de points obtenus à une régates est fonction de la place et du nombre de participants, que ces participants soient adhérents ou non (cas de participants étrangers), par application du « UKRCLA TRAVELLERS' TROPHY POINTS LOOK-UP TABLE » (100 points au premier, 10 points au dernier, et répartition linéaire entre 100 et 10 pour les autres classés).

#### Classement national des coureurs

Le classement national des coureurs comptabilise les points obtenus sur les 6 meilleures régates du calendrier et les points obtenus au National.

Les régates du calendrier, hors National, sont affectées du coefficient 1.

Le National est affecté du coefficient 4.

Le nombre de points maximal que l'on peut obtenir sur une saison est donc de 1000. Tous les skippers adhérents peuvent participer au National dans l'ordre du classement national et dans la limite du nombre maximum de participants proposé par l'organisateur.

Ce classement intègre tous les coureurs, toutes tranches d'âges confondues.

#### Classement national jeunes

Le classement national jeunes comptabilise les points obtenus sur les 6 meilleures régates du calendrier (régates ouvertes à tous et celles réservées aux jeunes) et les points obtenus soit au National, soit au National Jeunes.

Les régates du calendrier, hors National ou National Jeunes, sont affectées du coefficient 1.

Une régates ouverte à tous intégrant plus de 5 Jeunes ne peut prétendre à un classement spécifique jeunes.

Le National et le National Jeunes sont affectés du coefficient 4. Si un jeune a participé au National et au National Jeunes, il marque les points de la course où il a obtenu le meilleur résultat.

Le nombre de points maximal que l'on peut obtenir sur une saison est donc de 1000.

Seul le classement national des coureurs de la saison N-1 détermine l'ordre de sélection des skippers pour les épreuves internationales ou les épreuves nationales avec un nombre limité de coureurs de la saison N.

Le classement National Jeunes n'a pas de valeur pour donner place à une quelconque sélection, hormis sur des épreuves internationales ou nationales réservées aux jeunes.